

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 Mai 2025

Délibération n°20250522_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ECONOMIE : vente d'un terrain au profit de l'entreprise Jérémy FENIOU (ZA de Villejésus) à AIGRE

Le jeudi 22 Mai 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16/05/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle du Pressoir de LA BOIXE-VARS,

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEI Maryse - CAMY Bruno ROUMAGNE Magalie - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

4-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

5-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – FLAUD Yves – MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis-HENRY Jimmy - JEUNE Karine - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - VERGNAUD David – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : vente d'un terrain au profit de l'entreprise Jérémy FENIOU (ZA de Villejésus) à AIGRE

Vu les statuts communautaires,

Vu la délibération n°20231026_06 du 26/10/2023 arrêtant l'inventaire des zones d'activités économiques relevant de la compétence communautaire,

Vu la demande faite par Monsieur Jérémy FENIOU, gérant de la carrosserie FENIOU établie ZA de Villejésus à AIGRE en vue de pouvoir acquérir la parcelle 411 ZD 93 implantée dans la ZAE de Villejésus,

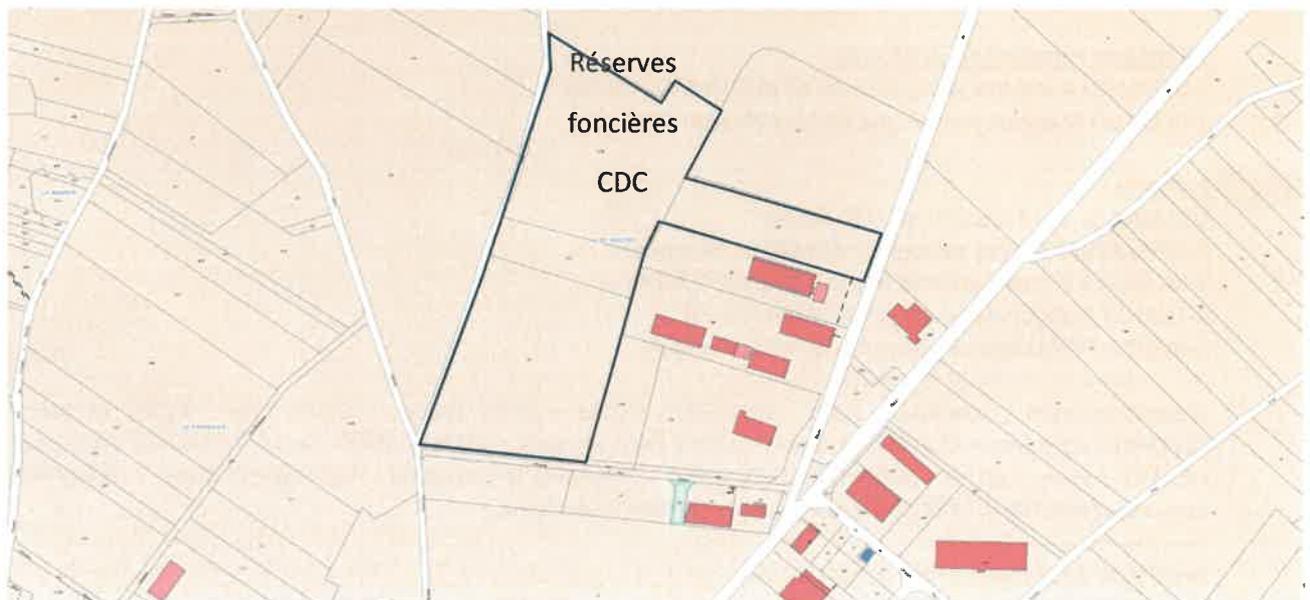
Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture informe que Monsieur Jérémy FENIOU, gérant de la carrosserie FENIOU établie ZA de Villejésus à AIGRE souhaite acquérir la parcelle 411 ZD 93 implantée dans la ZAE de Villejésus, pour permettre le développement de son entreprise.

Il rappelle que cette parcelle est propriété de la Communauté de communes. Celle-ci avait vocation à constituer une amorce de voirie en vue d'une future extension de la ZAE au sud.

Il s'avère que la Communauté de communes est propriétaire de réserves foncières au nord et à l'ouest de la ZAE, permettant à court et à plus long terme les extensions successives de la ZAE.

Il n'est donc pas paru opportun pour le bureau communautaire de conserver la parcelle 411 ZD 93 et de la proposer à la vente au prix de 15 € HT/m² au profit de la SCI représentée par Monsieur Jérémy FENIOU.

Il est rappelé que cette parcelle s'étend sur une superficie de 612 m² et qu'elle est contiguë à la parcelle de la SCI FENIOU, où est installée sa carrosserie.



Monsieur le Vice-Président précise en outre que ce terrain dessert le terrain cadastré 411 ZD 92 appartenant au Département de la Charente. Le terrain est par ailleurs grevé d'une servitude de réseaux d'eau potable.

Il propose de céder la parcelle 411 ZD 93 à Monsieur Jérémy FENIOU avec les servitudes précitées (droit de passage au profit de la parcelle 411 ZD 92 et servitude de réseaux d'eau potable).

Il propose de faire appel à maître Begeault-Bazire, notaire à Aigre, pour la rédaction de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle 411 ZD 93 sise ZA de Villejésus à Aigre au prix de 15 € HT/m² au profit de la SCI FENIOU ou à toute autre personne morale ou SCI qu'il lui plairait de se substituer pour permettre la réalisation du projet de l'entreprise de carrosserie FENIOU ;
- **D'AUTORISER** la vente sous réserve que la signature de l'acte de vente, ou à défaut du compromis de vente, intervienne dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération à l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

